



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 13 mai 2025 à 16h.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

97-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Attribution d'un contrat pour les travaux de réfection complète de la rue Choquette;
4. Attribution d'un contrat pour des travaux pour l'ajout d'un rond de virage (rue Marianne), la réfection de l'éclairage (rues des Douves, de la Braie et de la Courtine) et l'ajout d'éclairage (chemin piétonnier);
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

98-25 3. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION COMPLÈTE DE LA RUE CHOQUETTE

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les travaux de réfection de la rue Choquette, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public, le 27 mars dernier, sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 avril 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture de 11 soumissions;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions par la firme Avizo Experts-Conseil inc., La compagnie de Parterres Portugais Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 2 082 883,85 \$;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire à l'octroi du contrat est disponible à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus);

CONSIDÉRANT qu'une aide financière du programme PRIMEAU a été obtenue, le 19 août 2024, permettant ainsi de subventionner les travaux de la rue Choquette jusqu'à 990 510 \$;

CONSIDÉRANT que la répartition des coûts, sans tenir compte des services professionnels et des autres frais, est ainsi détaillée :

Répartition des coûts		
Ville de L'Ancienne-Lorette	911 440 \$	48 %
Aide financière estimée	990 510 \$	52 %
Total taxes nettes	1 901 950 \$	100 %

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour les travaux de réfection de la rue Choquette à la compagnie La compagnie de parterres Portugais ltée au montant de 2 082 883,85 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 312 432,58 \$ correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux.

D'AUTORISER que le financement soit pris à même l'excédent de fonctionnement affecté (surplus) et soit réservé à cet effet.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

99-25 4. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AJOUT D'UN ROND DE VIRAGE SUR LA RUE MARIANNE, LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES DES DOUVES, DE LA BRAIE ET DE LA COURTINE ET L'AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LE SENTIER DE LA TRAVERSE DU PARC DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les travaux d'ajout d'un rond de virage sur la rue Marianne, la réfection de l'éclairage des rues des Douves, de la Braie et de la Courtine et l'ajout d'éclairage sur le sentier de la traverse du parc de la rivière, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public le 2 avril dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} mai 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture des six soumissions;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions par la firme Pluritec Ltée, la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 843 211,30 \$;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire à l'octroi du contrat est disponible à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus), les fonds de parcs et les paiements comptant d'immobilisation au budget de fonctionnement de la manière suivante :

Projets	Budget	Octroi de contrat (tx nettes)	Différence	Financement du contrat	Financement Réserve
Rond de virage sur la rue Marianne	2026 – 250 000 \$	389 182,31 \$	139 182,31 \$	Surplus – 389 182,31 \$	Surplus – 58 377,35 \$
Éclairage rues Douves, Braies et Courtine	2025 – 260 253 \$	129 992,91 \$	(130 260,09) \$	Surplus – 129 992,91 \$	Surplus – 19 498,94 \$
Éclairage sur le chemin piétonnier – parc de la rivière	2025 – 350 000 \$	250 789,09 \$	(99 210,91) \$	Fonds de parc – 243 187,00 \$ Immobilisation – 7 602,09 \$	Immobilisations – 37 618,36 \$
Total taxes nettes	860 253 \$	769 964,31 \$	(90 288,69) \$	769 964,31 \$	115 494,65

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour les travaux d'ajout d'un rond de virage sur la rue Marianne, la réfection de l'éclairage des rues des Douves, de la Braie et de la Courtine et l'ajout d'éclairage sur le sentier de la traverse du parc de la rivière à la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 843 211,30 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 126 481,70 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux.

D'AUTORISER que le financement soit pris selon la répartition présenté au tableau ci-dessus et que les sommes des surplus soient réservées à cet effet.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

100-25 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE LEVER la séance, il est 16h10.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière